

une jeune femme portant un voile, sur la provenance duquel il ne put se méprendre : le dessin de cette dentelle, créé par lui, constitue sa propriété exclusive. Il attendit donc patiemment, tout en complétant la dame sur le joli voile vraiment digne de couvrir un aussi charmant visage.

La dame écoutait fort volontiers le compliment, quand le jeune homme entra. Stupéfait d'abord, il alla bientôt se jeter aux pieds du négociant.

— Je veux bien ne pas vous perdre, lui dit celui-ci. J'aime à croire que c'est votre unique faute ; mais vous allez me suivre à Paris et nous nous en expliquerons devant le commissaire de police.

Par malheur pour le jeune homme, il y avait contre lui sept ou huit plaintes du même genre et, après constatation, on a dû l'envoyer au dépôt.

Enigme
Il fut un temps où j'étais en honneur, Alors d'un voile impénétrable, Heureux amant, je cachais ton bonheur, Et ton bonheur en était plus durable. De la jeune beauté dans un cercle nombreux J'étais aussi le compagnon fidèle, Lui parlait-on ? elle baissait les yeux ; J'en avais plus d'attraits, elle en était plus belle ; Et si parfois on enfreignait mes lois, Un instant oublié, mais toujours auprès d'elle, Je reprenais bientôt mon empire et mes droits, Que les temps sont changés ! On me fait, et je suis, Que pour longtemps ma personne est bannie, Je plaisais à présent l'ennemie Et suis réduit à me cacher, Si tu veux me trouver, ne va point près des femmes, Peut-être que longtemps tu pourrais m'y chercher ; A l'égal de la mort, je suis haï des dames ; Ne viens pas dans les camps, car je crains le canon ; Mais dans les bois, à l'abri d'un valon, Qu'on respect cent ans et les vents et l'orage ; Près de paisibles eaux, sous un tranquille ombrage

NOUVELLES DU MATIN
Constantinople, 11 mars. Un télégramme du gouverneur de Jénina annonce la défaite complète des volontaires hellènes en Epire. La tranquillité sera rétablie en Epire. Le général Salet est nommé gouverneur de Tripoli.

Londres, 11 mars. Répondant à lord Stratheden, qui a manifesté l'espoir que la conférence aura le droit de discuter les conditions de la paix, lord Derby dit que la question soulevée est d'une grande importance. Il croit qu'il serait oiseux et insensé de prendre part au congrès si l'on n'avait qu'un droit nominal et non pas un droit réel de traiter les questions qui y seront soumises. Il ne peut pas en dire davantage pour le moment.

Londres, 11 mars. Chambre des Communes. — Sir Robert Peel annonce que lorsque la Chambre se sera formée en comité, il demandera au ministre s'il ne conviendrait pas que l'Angleterre fût représentée au congrès par lord Derby, ministre des affaires étrangères.

Sir Stafford Northcote répondant à une question, dit qu'il ignore encore les conditions de la paix. Il confirme le bruit que l'Angleterre a demandé l'admission de la Grèce au congrès.

Londres, 11 mars. On télégraphie de Berlin à la Pall Mall Gazette : Le prince de Bismarck serait véritablement indisposé ; il témoignerait encore une certaine hésitation à assister au Congrès, son indisposition étant toute nerveuse et craignant de ne pouvoir supporter le surcroît de travail que le Congrès lui occasionnerait.

Rome, 11 mars. M. Cairoli, acceptant la tâche de former un cabinet, accepte les bases suivantes : Ne pas changer la politique étrangère de l'Italie ; maintenir la loi des garanties. Ce ministère Cairoli ne différerait du cabinet Depretis que par le retrait des conventions sur les chemins de fer.

Nouvelles du soir
La *Estudiantina* s'est rendue aujourd'hui à Versailles ; elle est allée tout d'abord à la mairie où elle a été reçue par M. Rameau, maire et député, qui lui a souhaité la bienvenue en français. M. Rameau, fils, ancien consul de France à Séville, a redit ensuite ce même discours en espagnol :

Messieurs, Avant de visiter Versailles, vous avez voulu être présentés au premier magistrat de cette ville. Je vous remercie de votre courtoisie. Moi aussi je vous donne la bienvenue et je suis en vous la jeunesse espagnole qui a voulu se mettre en contact avec la jeunesse française.

Vous avez en moi, Messieurs, un jeune homme qui a voulu bien faire, car voyager c'est apprendre, et apprendre c'est ouvrir les yeux et souvent perdre des préjugés. Peut-être vous pensiez n'a-t-elle été d'abord qu'une idée de plaisir trépassée mais la réalisation en a fait un acte de sagesse. J'espère que votre voyage est le couronnement d'une œuvre internationale qui se développe dans le contact direct des différentes parties d'une nation avec les parties correspondantes d'une autre nation.

Je vois en vous, Messieurs, l'avant-garde de nos hôtes pour l'Exposition

universelle de 1878, ce rendez-vous pacifique de toutes les nations civilisées du Monde, et j'espère que vous aurez des imitateurs.

Je vous salue, Messieurs, et vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre voyage.

De vifs applaudissements ont accueilli ces paroles. Les étudiants ont joué plusieurs morceaux, puis pris quelques rafraîchissements. Ils se rendirent ensuite à la préfecture où ils furent reçus par le préfet ; puis ils visitèrent le musée et le parc. Le directeur du musée les reçut et ils jouèrent plusieurs morceaux dans la grande galerie.

De là, ils se rendirent à l'hôtel des Réservoirs où la duchesse Rivras les attendait et leur offrit un splendide bouquet et un paquet de violettes à chacun. Là encore, ils joindrent plusieurs morceaux puis repartirent pour Paris.

Ce soir, les étudiants se rendent chez Victor Hugo.

LA ESTUDIANTINA
Les étudiants espagnols sont allés hier soir, avec quelques-uns des délégués des étudiants français faire leur visite à Victor Hugo, qui les a reçus entouré de sa famille, avec une très grande affabilité.

Après quelques mots de Victor Hugo leur souhaitant la bienvenue, le président de l'*Estudiantina* a pris la parole en espagnol et a chaleureusement remercié le grand poète en son nom et au nom de ses camarades.

L'*Estudiantina* s'est ensuite rendue au Cirque Fernando où, à la demande du public, elle a joué deux de ses morceaux qui ont été couverts d'applaudissements.

La représentation terminée, M. Fernando a offert quelques rafraîchissements à ses invités et ceux-ci se sont retirés.

Paris, le 12 mars 1878. L'adoption par la Chambre des députés du projet de réforme postale fait dire au *Constitutionnel* : Cette réforme fait honneur à l'assemblée républicaine ; le pays lui témoignera beaucoup plus de gratitude pour cette belle innovation que pour cent invalidations.

On se rappelle le refus de prêter serment devant la Commission d'enquête opposé par plusieurs magistrats de province. Ce refus a éveillé des colères que le *Soleil* trouve « impensives ».

Le magistrat, dit-il, a divers moyens de faire connaître sa pensée : le rapport au supérieur, l'ordonnance, le réquisitoire, enfin, le jugement. En dehors de ces cas expressément déterminés, le magistrat n'a rien à dire ; il ne relève que de sa conscience et de Dieu. C'est la loi, et celui qui la violerait serait un prévaricateur.

On a fait courir à Versailles, dit *Paris-Journal*, le bruit qu'il y avait des tiraillements considérables dans le cabinet au sujet de l'émission du nouveau 3 0/0 amortissable et de la question du rachat des chemins de fer.

On disait que ce n'était pas M. de Freycinet qui était malade, mais son portefeuille.

Le ministre des affaires étrangères a donné hier soir un dîner, auquel assistaient le bureau de la Chambre des députés, la commission du budget. La soirée a été très brillante.

Nous apprenons que, par suite d'une indisposition de M^{me} de Marcère mère, la réception et le concert qui auraient dû avoir lieu ce soir au ministère de l'intérieur ont été contremandés.

La *Gazette des tribunaux* annonce que le parquet du procureur général a ordonné la saisie du premier numéro du *Journal la Commune affranchie*, qui va être traduit en cour d'assises, pour excitation à la haine et au mépris des citoyens.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient de décider qu'une copie du portrait de M. Thiers, par Bonnat, sera demandée à ce peintre pour être donnée au musée de Versailles.

M. Andrieux, député du Rhône, s'étant trouvé insulté par l'article de M. Paul de Cassagnac, publié dans le *Pays*, vendredi soir, a chargé MM. Valentin, sénateur du Rhône, et Turquet, député de l'Aisne, de demander en son nom, réparation par les armes à M. Paul de Cassagnac.

Petite bourse du Boulevard du 11 mars 1878 : 3 0/0 74.50. 5 0/0 110.35, 31. Italien 73.95. Turc 8.40. Egypte 154.37, 155. Russie 187.7, 86 1/8. Bourse calme, sans affaires.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES
Raguse, 11 mars. Les gouverneurs de la Bosnie et de l'Herzégovine ont ordonné aujourd'hui à leurs fournisseurs d'approvisionnement de suspendre les livraisons.

On désarme les bachi bouzouks tandis que les nizams (troupes régulières) se préparent à une marche éventuelle.

Bacharest, 11 mars, 8 heures soir. De nouvelles troupes russes continuent d'arriver à Jassy.

Le colonel Halbau est parti pour Rome où il va porter au roi Humbert le grand-cordon de l'*Etoile* de Roumanie et une lettre autographe du prince Charles.

Vienne, 11 mars, soir. Les sous-commissions réunies de la délégation hongroise ont accepté un nouveau provisoire de 3 mois.

Les sous-commissions se sont ensuite séparées. Les sous-commissions pour la marine et pour les affaires extérieures ont voté les crédits supplémentaires demandés par le gouvernement.

Vienne, 11 mars. La *Correspondance de Pesth* publie un compte rendu détaillé de la séance des sous-commissions réunies de la délégation hongroise.

D'après ce compte-rendu, le comte Andrássy a déclaré que l'occupation ou l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine n'avait jamais été le but ni l'intention du gouvernement ; et qu'une semblable mesure ne sera pas envisagée par le gouvernement tant que la sécurité de la monarchie ne sera pas menacée directement par un danger venant de ces provinces.

Prenant texte d'observations et de questions faites par plusieurs orateurs le comte Andrássy a exposé la situation dans un discours d'une heure et demie, embrassant la question d'Orient dans toute son étendue. Il a expliqué la conduite observée jusqu'ici par le gouvernement et le point de vue auquel il se plaçait aujourd'hui et notamment ses intentions relativement aux soixante millions.

Vienne, 11 mars, soir. Le comte Andrássy, ministre des affaires étrangères, a répondu, devant la commission budgétaire de la délégation autrichienne, aux questions qui lui ont été adressées par différents délégués.

Ses déclarations étant confidentielles n'ont pas été insérées dans le protocole de la séance.

D'après la *Correspondance du Reichsrath*, le comte Andrássy se serait particulièrement étendu sur la question de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine ; il aurait déclaré que cette occupation n'aurait pas dans les projets du gouvernement.

Il a expliqué que le désir de se mettre à l'abri contre une surprise n'était pas le motif, mais un des motifs de la demande de crédits. Il a déclaré que les intérêts de la monarchie avaient été exposés à la Russie avant même que la guerre commençât et que le gouvernement russe les avait reconnues comme parfaitement justifiées.

Vienne, 11 mars. On suppose que le comte Andrássy, lorsqu'il a parlé au sein des délégations d'événements inattendus contre lesquels il était indispensable de se garantir, a visé les tendances constantes de la Serbie à s'emparer de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Il paraît certain que le crédit demandé par le ministère sera accordé par les délégations.

Vienne, 11 mars. Nos cercles officiels considèrent la réponse faite par le prince Auerberg à l'interpellation du parti polonais, comme un gage donné au gouvernement français qui s'est déclaré, par la bouche de M. Waddington, disposé à participer au Congrès, moyennant l'assurance que la question d'Orient seule y serait traitée.

La date de la réunion du Congrès est toujours incertaine.

Le *Journal des Débats* publie la dépêche suivante : Berlin, le 11 mars, 8 h. soir. Le seul programme considéré ici comme possible, c'est que tout article traitant de paix de San-Stefans comportant modification du traité de Paris sera soumis à l'appréciation des puissances réunies dans le Congrès.

Le gouvernement français a formulé le désir que toute question ne découlant pas du fait de la guerre d'Orient fût exclue du programme. Ces réserves ont été acceptées.

Berlin, 11 mars. Séance du Parlement Allemand. — La Chambre discute le projet de loi concernant l'emploi des fonds économisés sur les sommes payées par la France pour l'entretien du corps d'occupation.

Ce projet est renvoyé à la commission du budget, M. de Hamcke, ministre de la guerre, et le feld-maréchal de Moltke prennent part à la discussion. M. de Hamcke fait remarquer que les économies sont dues à la circonscription de l'administration de l'armée d'occupation et dit qu'elles doivent, par conséquent, être employées dans l'intérêt de l'armée ; c'est-à-dire à améliorer le sort des sous-officiers, de leurs enfants et de leurs veuves, et à mettre les jeunes gens sans fortune en état d'embrasser la carrière militaire. Le feld-maréchal de Moltke expose la façon dont les économies ont été obtenues.

L'orateur dit que le Maréchal de Manteuffel, commandant en chef du corps d'occupation, a conclu d'une manière privée, avec des membres influents du gouvernement français, un arrangement augmentant les sommes payées pour l'entretien des troupes allemandes. Il ajoute que, lorsqu'un corps de troupes fait des économies sur son entretien, les sommes qu'il a épargnées restent à sa disposition. Dans le cas présent, dit le feld-maréchal, l'armée a fait des économies semblables. Les sommes épargnées auraient très bien pu être dépensées en France.

Mais le commandant en chef, en veillant sur la discipline, a empêché l'ail-

mée allemande de faire des villes occupées, autant de Cajoues, et il est juste que les économies réalisées profitent à l'armée. Le parlement discute ensuite en 3^e lecture le projet de loi concernant les suppléments du chancelier de l'empire, qui est adopté sans modifications par 171 voix contre 101.

Les Polonais et les Socialistes se sont abstenus de voter. Les progressistes, les membres du centre et les protestantistes Alsaciens-Lorrains ont voté contre.

Londres, 11 mars. On télégraphie de Berlin à la *Pall Mall Gazette* : Le gouvernement autrichien continue à poursuivre les négociations préliminaires avec les puissances, relativement au Congrès.

Le cabinet allemand n'adressera d'invitation formelle aux puissances que lorsque tous ces préliminaires auront été réglés.

Le prince de Bismarck serait véritablement indisposé, il témoignerait encore une certaine hésitation à assister au Congrès, son indisposition étant toute nerveuse, et craignant de ne pouvoir supporter le surcroît de travail que le Congrès lui occasionnerait.

Le chancelier n'a, en tout cas, donné aucune promesse absolue de présider. Il se propose, pour se rétablir, d'aller passer quelques jours au château de Lauenbourg, avant la réunion du Congrès.

Rome, 11 mars, 10 h. 30, soir. M. Cairoli a commencé seulement aujourd'hui après la séance de la Chambre à interroger ses amis au sujet de la formation du cabinet. On cite jusqu'à présent comme devant faire provisoirement partie du nouveau ministère, MM. Cairoli, Zuarelli et Farini.

On assure que l'amiral Brin restera probablement au ministère de la marine.

L'*Opinion* dément la nouvelle que M. Scialoja ait eu une entrevue avec M. Cairoli et que le portefeuille des finances ait été offert à M. Luzzatti.

M. Cairoli a eu, aujourd'hui, deux nouvelles conférences avec le roi.

BERNIERE HEURE
Londres, 12 mars 1878 4 h. s. Tous les navires de guerre anglais, en passant à Malte, ont reçu l'ordre de s'arrêter et de renforcer la flotte.

On télégraphie de Vienne au *Times* que la Russie persiste à ne vouloir soumettre au Congrès que les parties affectant les intérêts européens.

Le *Daily Telegraph* croit à l'intervention mixte de la France et de l'Angleterre dans les affaires d'Egypte.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Service télégraphique particulier du *Journal de Roubaix*. Présidence de M. J. GRÉVY. Séance du 12 mars 1878. La Chambre prononce l'urgence sur la proposition de M. Say, demandant que l'entrée à l'Exposition soit gratuite.

M. SAY se oppose pas à l'urgence ; mais il fait des réserves sur le fond. L'élection de M. Partz, de Saint-Pol, est validée.

COMMERCE
12 MARS
Services particuliers du *Journal de Roubaix*. Actions Banque de France 3170 00. Société. gén. 472 00. Crédit foncier de France 652 00. Chemins autrichiens 541 00. Lyon 1090 00. Est 655 00. Ouest 736 00. Nord 1340 00. Midi 800 00. Suez 786 00. Péruvien 00 00. Actions Banque ottomane (ancienne) 14 3/4. Banque ottomane (nouvelle) 355 00. Londres court 25 15 00. Crédit Mobilier 165 00. Turc 8 30.

DEPÊCHES COMMERCIALES
New-York, 12 mars. Changeur Londres, 4.84 0/0 ; change sur Paris, 5, 16 1/4. Valeur de l'or 100 7/8. Café good fair, (la livre) 16 0/0. Café good Cargoes, (la livre) 16 5/8. Marché calme.

MARCHÉ D'ANVERS DU 11 MARS.
GARÉS. — On a vendu 253 sacs Rio, ordinaire, à bon ordinaire disponibles, à 42 cents en sus.

CÉRÉALES. — Marché calme, toutefois prix soutenus pour tous les grains. LAINES. — On a vendu aujourd'hui 53 balles laine en suint de la Plata. PÉTROLE RAPÉ. — (Les prix ci-après s'entendent pour partie premier coût) : Blanc, selon Payé Vendeurs nuance et quant. 27 50 27 25 27 50 27 50 Mars. 27 50 27 25 27 50 27 50 Avril. 27 50 27 25 27 50 27 50 Mai. 27 50 27 25 27 50 27 50 Juin. 27 50 27 25 27 50 27 50 Juillet. 27 50 27 25 27 50 27 50 Août. 27 50 27 25 27 50 27 50 Septembre. 27 50 27 25 27 50 27 50 4 derniers mois. 27 50 27 25 27 50 27 50

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX
Huile de colza les 100 kil. 77 50 78 50 Huile de lin, les 100 kilos, 60 50 55 ; Graines de colza indigène et étrangère, les 100 kilos, 55 50 55 ; Graines de lin indigène, les 100 kil. 24 50 25 50 ; Tourteaux de colza, les 100 kil. 24 50 25 50 ; Tourteaux de lin, les 100 kil. 24 50 25 50 ; Tourteaux de chanvre, 25 50 26 50.

MARCHÉ AUX GRAINS SANS APPROVISIONNEMENT.
Huile de colza : Colza ; sur quatre mois du milieu, rien de fait. — Huile de lin : Même position. — Graines de colza : Pas de présentation. — Graines de lin : Faible présentation. — Tourteaux : Même position.

BULLETIN FINANCIER
On nous écrit de Paris le 11 mars 1878 : Les transactions ne sont pas très animées, bien que les cours se maintiennent à un bon niveau : 74.45 et 74.50 les 3 0/0 ; et 110.27 1/2 à 110.30 les 5 0/0.

Les recettes générales achètent 39,000 fr. de 3 0/0 et vendent 75,000 de 5 0/0, continuant comme on voit, l'arbitrage que nous avons déjà signalé mais qui ne paraît pas produire un résultat bien appréciable.

Les fonds Turcs sont tenus à peu près aux mêmes cours, 8,37 1/2 les 5 0/0. L'adhésion du comité italien aux efforts énergiques du comité français des porteurs de valeurs ottomanes, 10, Place Vendôme à Paris, joint à l'action qu'exercera le comité anglais, doit déterminer tous les intérêts à venir se joindre au groupe déjà si considérable de ceux qui ont fait valoir devant le prochain congrès leurs droits méconnus.

Les obligations de la dette égyptienne unifiée se traitent à 152 ; l'emprunt hongrois vaut 76 3/8. Les Sociétés de Crédit donnent lieu à des opérations assez suivies.

La Banque de Paris et des Pays-Bas vaut 1120 1/2 ; Crédit Foncier est à 643.75 le Crédit Lyonnais à 536.25 ; le Mobilier à 165, le Mobilier Espagnol vaut 595, et la Banque ottomane 535.

Le groupe des chemins étrangers est aussi lourd que les fonds d'Etat. Les chemins autrichiens valent 555 ; les Lombards 162.50, le Nord de l'Espagne 302.50 et le Saragosse 381.25.

L'Est algérien vient d'obtenir du gouvernement général de l'Algérie la concession de la ligne de Sétif à Alger (230 kilom.), qui assure à ce réseau la ligne de première importance d'Alger à Constantine. Clôture 3 0/0 à 74.50 et 5 0/0 à 110.35.

BOURSE DES VALEURS NON-COTÉES

DEMANDES
17 oblig. Canaux agricoles 370 50
12 oblig. Raffinerie ou Honneur 62 50
25 oblig. Confians à la mer 15 50
69 oblig. Id. 105 50
15 parts du Petit Journal 550 50
10 oblig. Gaz de Maubeuge 500 50
25 oblig. Tramways Roubaix 750 50
20 oblig. Crédit de la Seine 400 50
5 oblig. Pantographie voltaïque 320 50
8 oblig. Ports de Marseille 440 50
50 oblig. Gaz réunis 40 50
8 oblig. Ponts port de Grenelle 20 50
7 act. Marché porte St-Martin 90 50
10 oblig. St-Louis du Rhône 30 50
12 oblig. Hôtels Kurs d'Enghien 14 50
20 oblig. Thermes d'Enghien 12 50
3 oblig. Chambre de Commerce de Calais par l'Etat (jouissance janvier) 1005 50
5 oblig. Lille à Valenciennes 3 0/0 240 50
25 oblig. Lille à Valenciennes 3 0/0 145 50
18 oblig. Rouen-Suz. 165 50
30 oblig. Croisic à St-Nazaire 67 50
20 oblig. Loire et Haute-Loire 80 50
15 oblig. Moulins à Paris 80 50
10 oblig. Omnibus de Londres 150 50
15 oblig. Canal de la Seine (Arg.) 165 50
5 annuité Haiti 1825. 800 50

OPÈRES
30 oblig. Arcebois 225 50
15 oblig. Coin de Rue 350 50
2 oblig. La Tarantaise 270 50
5 act. Soleil (Vie) 730 50
15 oblig. Hypothécaire Liverdon 335 50
20 oblig. Villa Gutierrez 205 50
15 oblig. Librairie catholique 245 50
22 oblig. Constructions du Passy 77 50
15 oblig. Hôtels lithographiq. 221 25
7 act. Comp. ind. du gaz 480 50
8 act. Messageries paris. 560 50
15 oblig. Seine et Rhône 12 50
15 oblig. Forge de la Seine 125 50
15 oblig. Tramways Catalans 170 50
5 oblig. Métal. d'Autouit 200 50
10 oblig. Canal de la Seine 215 50
8 act. Auzits 220 50
20 act. Crédit viager du Var 60 50
15 oblig. Tarn-et-Garonne 150 50
10 oblig. Charbonnages d'Huy 225 50
10 parts Collo (375 fr. versés) 165 50
de fond. de la banq. par. 1600 50
10 oblig. Algérie 135 50
20 act. Tramways de Roubaix 400 50
10 act. Marché aux chevaux 200 50
10 oblig. Pombouix 735 50
30 oblig. Liverdon (2e série) 17 50
26 oblig. Carnoules 200 50

Cote de la Banque nationale (cap. 4,000,000)
10, place Vendôme, Paris.
PARIS, 12 Mars. — Dépêche de 2 heures. Colza courant 92 25 1/4 de mai 61 50 avril 92 50 Suc. 88 50 10/13 57 40 4 de mai 92 25 7/9 disp. 63 40 4 derniers 90 25 bl. n. 3 cour. 67 40 Lin courant 71 25 4 de mai 68 50 4 de mai 71 25 Farines 8 m., c. 68 50 4 derniers 72 50 avril 68 50 Spiritueux cour. 59 75 mai-juin 65 75 avril 60 50 Marque Darbay 69 50

BOURSE DE LILLE
Valenc. C^o pr. C^o de 12 mars
Coutances-L. 125 50
Crespin-lez-A. 125 50
Marly 250 50
Annulind-D. 185 50
St-Aléonard 200 50

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 12 MARS

COURS DES HUILES DE LILLE DU 12 MARS

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS-LA-VILLETTE DU 11 MARS 1878

Par Arrivages. Poids. Prix par kilogramme.
Animaux vivants. 331 24 1.89 1.64 1.49 1.81
Vaches. 185 1.65 1.50 1.50 1.50 1.70
Moutons. 117 1.65 1.44 1.49 1.39 1.33 1.38
Veaux. 117 79 2.41 2.35 1.98 1.38 2.55
Moutons. 17 152 21 1.15 1.52 1.52 1.52 1.52
Porcs gras. 1261 96 1.66 1.46 1.36 1.34 1.64
Moutons. 1261 96 1.66 1.46 1.36 1.34 1.64
peut de montons rase, 1 50 à 3 50; de laine de 4 à 10.

ROUBAIX
Estaminet GROUILLON, près l'Abattoir.

GRAND JEU DE BOULE A LA PLATINE
Le sieur Louis GROUILLON a l'honneur d'informer les amateurs que, le dimanche 14 avril 1878, il donnera en son local, près l'Abattoir, un jeu de boule à la platine, conformément aux dispositions ci-dessous :

650 FRANCS DE PRIX
et primes en espèces et médailles d'argent
1^{er} Prix 200 fr. 5^o Prix 50 fr.
2^o » 110 » 6^o » 35 »
3^o » 80 » 7^o » 25 »
4^o » 65 » 8^o » 20 »

Le 1^{er} prix, 30 francs, prime accordée à la société la plus nombreuse, se composant de 30 membres au moins. Plus une médaille en argent sera offerte au président.

Le 2^o prix, 20 francs, prime accordée à la société la plus étonnée du siège où le jeu a lieu, se composant de 20 membres au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 3^o prix, 10 francs, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 10 membres au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 4^o prix, 5 francs, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 5 membres au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 5^o prix, 2 francs, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 2 membres au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 6^o prix, 1 franc, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 1 membre au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 7^o prix, 50 centimes, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 50 centimes au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 8^o prix, 25 centimes, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 25 centimes au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 9^o prix, 10 centimes, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 10 centimes au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 10^o prix, 5 centimes, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 5 centimes au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 11^o prix, 2 centimes, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 2 centimes au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 12^o prix, 1 centime, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 1 centime au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 13^o prix, 50 centimes, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 50 centimes au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 14^o prix, 25 centimes, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 25 centimes au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 15^o prix, 10 centimes, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 10 centimes au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.

Le 16^o prix, 5 centimes, prime accordée à la société la plus nombreuse de la ville, se composant de 5 centimes au moins. Plus une médaille en argent offerte au président.